

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 17 septembre 2018

Objet : servitudes et acquisition de parcelles

Plusieurs opérations de montée en débit en cours de réalisation nécessite d'emprunter ou de s'installer sur des parcelles propriétés privées.

Contrairement au déploiement du FttH, ENN a une liberté limitée pour déterminer le lieu d'implantation des armoires de montée en débit car des contraintes spécifiques sont à prendre en compte :

- Nécessité d'une alimentation électrique supposant la proximité du réseau de distribution existant ;
- Distance à respecter par rapport aux habitations pour éviter les nuisances sonores ;
- Normes imposées par Orange (qui exploite les équipements présents dans l'armoire) ;
- Distance par rapport au réseau télécom cuivre existant

Le périmètre de choix ainsi réduit a rendu nécessaire que nous sollicitons des propriétaires afin de pouvoir obtenir soit des droits de passage soit acquérir une partie de leur parcelle.

Pour finaliser ces accords et assurer la pérennité de nos réseaux, le choix est fait de passer par la voie d'actes authentiques.

Les projets concernés sont :

- Montée en débit sur la commune de Villégats (SNA) : nous devons passer des fourreaux et des câbles sur une parcelle privée propriété des époux Delamare. La servitude est consentie à titre gratuit. Copie du projet d'acte authentique est produit en annexe 1 du présent rapport.
- Montée en débit sur la commune d'Authou : acquisition d'une parcelle pour l'installation de l'armoire MED à l'euro symbolique sans paiement (annexe 2).
- Montée en débit sur la commune de Saint Aubin sur Scellon : acquisition d'une parcelle pour l'installation de l'armoire MED aux consorts Fischer pour un montant de 400 € (annexe 3).
- Montée en débit sur la commune de Saint Aubin sur Scellon : acquisition d'une parcelle pour l'installation de l'armoire MED aux consorts Blonde à l'euro symbolique sans paiement(annexe 4).

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver les délibérations suivantes :

**Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

Réunion du 17 septembre 2018

Objet : signature de l'acte authentique en vue de l'établissement d'une servitude de passage sur la propriété des consorts DELAMARRE

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ;
- Le bureau, réuni le 17 septembre 2018, 3bis rue de Verdun à Evreux,  
le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la constitution d'une servitude de passage sur la propriété des consorts DELAMARE en vue de permettre la réalisation d'une opération de montée en débit ADSL.
- D'autoriser le Président à signer l'acte authentique relatif à ladite servitude dont le modèle est joint en annexe et susceptible d'évoluer pour ces éléments non fondamentaux.
- D'autoriser le Président à déléguer sa signature dudit acte à un agent d'Eure Normandie Numérique

- Nombre de voix pour : 6
- Nombre de voix contre : 0
- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 17 septembre 2018

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

